

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 28 mars 2022, à 14h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Autorisation achat – Tennis sur table**
- 4. Autorisation signature – Engagement pour exécution d'heures de service communautaire**
- 5. Décor printanier**
- 6. Parole au public**
- 7. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 14h30 devant aucune personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-03-086

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- AUTORISATION ACHAT – TENNIS SUR TABLE

2022-03-087

Autorisation achat – Tennis sur table

Madame la conseillère, Danielle Meunier, se retire sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU QU' une demande d'aide financière pour le projet de tennis de table à Chénéville a été déposée dans le cadre du

Programme nouveaux horizons pour les aînés du gouvernement du Canada;

ATTENDU QU' une réponse positive a été reçue, donc une aide financière de 9 500\$ a été octroyée pour le projet;

ATTENDU QUE des achats relatifs à ce projet doivent être faits : tables de ping-pong., filets, raquettes et étui, balles, charriot de rangement et autres accessoires, pour un montant approximatif de 9 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat des équipements dans le cadre du programme de tennis sur table;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte 02-70120-726 et financée par le Programme nouveaux horizons pour les aînés.

ADOPTÉE

4- AUTORISATION SIGNATURE – ENGAGEMENT POUR EXÉCUTION D'HEURES DE SERVICE COMMUNAUTAIRE

2022-03-088

Autorisation signature – Engagement pour exécution d'heures de service communautaire

Monsieur le maire, Maxime Proulx Cadieux, se retire sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU QU' une demande a été reçue par la municipalité pour l'exécution de 180 heures de service communautaire par un résident de la municipalité;

ATTENDU QUE les départements de voirie et d'entretien de parcs et terrains vont commencer leur saison plus occupée et manquent de personnel;

ATTENDU QUE des tâches de toutes sortes peuvent être effectuées en tant que service communautaire, dont des travaux de voirie et d'entretien;

ATTENDU QUE le participant va être sous la supervision d'un employé en tout temps;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, à signer la convention d'engagement pour l'exécution d'heures de service communautaire.

ADOPTÉE

5- DÉCOR PRINTANIER

2022-03-089

Décor printanier

ATTENDU QUE suite au succès des dernières années, le conseil désire poursuivre la tradition des décors de saison, notamment celui de Pâques;

ATTENDU QU' le conseil souhaite réutiliser les éléments du décor de l'année dernière, mais aimerait qu'il y ait de nouveaux également;

ATTENDU QUE l'offre reçue de madame Audrey Lacasse, artiste et commerçante de la municipalité, est au montant de 1 000\$, incluant du matériel et la main-d'œuvre pour la fabrication de nouveaux éléments de décor et l'installation;

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville autorisent la dépense au montant de 1 000\$;

QUE,

La dépense soit financée par la subvention reçue du gouvernement pour la COVID.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PAROLE AU PUBLIC

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-03-090

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 14h36.

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.